

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 12/013/2008 – ÉFAI
16 juin 2008

Action complémentaire sur l'AU 165/08 (MDE 12/011/2008, 12 juin 2008) – Renvois forcés / Craintes de torture ou d'autres mauvais traitements

Égypte

Quelque 900 demandeurs d'asile érythréens

Quatre cent quatre vingt dix demandeurs d'asile érythréens supplémentaires ont été renvoyés à Massaoua en Érythrée sur des vols EgyptAir spéciaux quotidiens au départ de l'aéroport international d'Assouan. Plusieurs centaines d'autres sont vraisemblablement détenus au camp des Forces centrales de sécurité de Shallal, au sud d'Assouan, qui sert de point de rassemblement des demandeurs d'asile avant leur transfert à l'aéroport d'Assouan. Le 12 juin, un responsable des forces de sécurité a confirmé que 200 ressortissants érythréens avaient été « renvoyés chez eux » la veille.

Le 15 juin, le ministère égyptien des Affaires étrangères a annoncé que le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en Égypte serait autorisé à être en contact avec les ressortissants érythréens afin d'examiner leur demande d'asile.

Selon des informations reçues par Amnesty International, environ 270 Érythréens ont été transférés au camp de Shallal depuis des postes de police de Hourghada, Halaib et Shalatin, villes situées sur les bords de la mer Rouge, et 35 depuis le poste de police d'Assouan. Il ne reste aujourd'hui plus aucun demandeur d'asile érythréen dans les postes de police des environs d'Assouan, ni dans celui d'Idfu, au nord de la ville ; la plupart ont déjà été expulsés mais certains se trouvent toujours au camp de Shallal. Parmi les personnes qui étaient détenues à Idfu et qui ont semble-t-il été expulsées figuraient environ 25 Érythréens qui attendaient une décision de justice concernant leur entrée illégale sur le territoire égyptien. Celle-ci devait être prononcée le 21 juin.

Selon les informations recueillies, 200 demandeurs d'asile érythréens ont été renvoyés dans leur pays le 12 juin et 90 autres le 15, sur des vols EgyptAir. Les 13 et 14, 200 Érythréens auraient également été expulsés sur deux vols de 100 passagers.

À la nouvelle de leur expulsion imminente, certains ont supplié les forces de sécurité de ne pas les renvoyer, allant jusqu'à menacer de se tuer. Les autorités les ont fouillés afin de s'assurer qu'ils ne portaient aucun objet avec lesquels ils risquaient de se blesser. Les demandeurs d'asile n'ont opposé aucune résistance physique lors de l'embarquement, mais ont continué de pleurer et d'implorer les représentants des autorités. Parmi eux figuraient des femmes et des enfants.

Depuis le 11 juin, les autorités égyptiennes organisent des expulsions massives de demandeurs d'asile érythréens. Jusqu'à présent, 690 personnes environ auraient été renvoyées ; quelque 900 autres risquent de subir le même sort.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a adressé à tous les gouvernements des directives contre le renvoi de demandeurs d'asile érythréens déboutés, en raison du lourd bilan de l'Érythrée en matière de violations des droits humains. Ces directives sont toujours en vigueur à ce jour.

Plusieurs réfugiés et demandeurs d'asile renvoyés en Érythrée ont été maintenus en détention au secret et torturés. Deux demandeurs d'asile expulsés par l'Allemagne le 14 mai ont vraisemblablement été arrêtés à leur arrivée. On ne les a pas revus depuis lors. Un autre, renvoyé du Royaume-Uni en novembre 2007, a été détenu dans des conditions inhumaines et maltraité avant d'être relâché.

Des milliers de personnes sont détenues au secret en Érythrée, dans des lieux inconnus et pour des durées indéterminées, sans inculpation ni procès. Elles ont été arrêtées pour leur opposition présumée au gouvernement, pour avoir pratiqué leur foi religieuse alors que leur Église, évangélique ou autre, était interdite, pour s'être soustraites à la conscription ou pour avoir tenté de fuir le pays.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe ou dans votre propre langue) :

- saluez la décision des autorités, le 15 juin, de permettre au HCR d'être en relation avec les demandeurs d'asile érythréens détenus au camp des Forces centrales de sécurité de Shallal, mais déclarez-vous préoccupé par le fait qu'elles ont expulsé 490 autres ressortissants érythréens depuis le 12 juin ;
- appelez les autorités à cesser immédiatement les renvois forcés de demandeurs d'asile en Érythrée ;
- exhortez-les à respecter l'obligation faite à l'Égypte, en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés et de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de ne pas renvoyer de force des demandeurs d'asile en Érythrée, où ils risqueraient d'être victimes de graves atteintes à leurs droits humains, notamment de torture.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Minister Habib Ibrahim El Adly

Ministry of the Interior

25 Al-Sheikh Rihan Street

Bab al-Louk, Cairo, Égypte

Fax : +20 2 279 0682

Courriers électroniques : moi@idsc.gov.eg

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Minister Ahmed Ali Aboul Gheit

Ministry of Foreign Affairs

Corniche al-Nil, Maspiro

Cairo, Égypte

Fax : +20 22 574 8822

+20 22 390 8159

+20 22 574 9533

Courriers électroniques : minexter@idsc1.gov.eg

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Siège de la compagnie EgyptAir :

Captain Tawfik Assy,

Chairman & CEO of EgyptAir Holding Company

EgyptAir Administrative Complex

Fax : +202 24183715 / +202 26964229

Courriers électroniques : callcenter@egyptair.com

Formule d'appel : Dear Captain, / Monsieur,

Bureaux d'EgyptAir dans votre pays :

Voir le site web : <http://www.egyptair.com/English/ContactUs/WorldWideOffices/>

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 28 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.